

VILLE DE MONTVILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 18 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-huit juin, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente de l'Espace Jean-Loup Chrétien à Montville, sur la convocation de Mme Anne-Sophie CLABAUT, Maire, en date du 11 juin 2020, et après information à M. le Préfet du 11 juin 2020.

Etaient présents: Mme Anne-Sophie CLABAUT, M. Patrice BONHOMME, Mme Christèle AUTIN, M. Romain TAILLEUR, Mme Stéphanie DUCHESNE, M. Philippe MARMORAT, Mme Myriam TRAVERS, M. Stéphane GIORDANO, Mme Marie-France LAIR, M. André GOHON, Mme Nadine LECOUTEY-VIEL, Mme Fabienne MARTIN DIT LATOUR, M. Georges COVELLO, Mme Isabelle POCHON, M. Jean-Philippe MELLIN, M. Olivier FOURNIER, Mme Christelle MONJEOT, M. Ludovic ROSSEEL, Mme Aurélie GRAVELLE à partir de 20h30 (questions 19 à 27), M. Alexis SAINT-AUBIN, M. Christophe DELMAS, Mme Gaëlle FLIPO, Mme Abigaëlle VEURE, M. Thierry LANGLOIS, Mme Valérie BINDÉ, Mme Nadège HORLAVILLE, M. Chakil MAHTER.

<u>Absente excusée</u>: Mme Aurélie GRAVELLE pouvoir à Mme Myriam TRAVERS jusqu'à 20h30 (questions 1 à 18).

Secrétaire de séance : M. Patrice BONHOMME.

18) DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

Délibération n° 2020/034

Rapporteur: Mme Anne-Sophie CLABAUT

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » publiée au journal officiel du 8 août 2015 et par le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016, qui prévoit l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires dans toutes les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil Municipal doit procéder à l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2020.

Ce débat a lieu au sein du Conseil Municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen des budgets primitifs 2020 de la Ville (Principal, Service Assainissement et Service Public d'Assainissement Non Collectif) avec la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) prévu à l'article D.2312-3 du Code général des collectivités territoriales dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Ce rapport porte sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par la Collectivité, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Date de télétransmission : 23/06/2020 Date de réception préfecture : 23/06/2020 Les objectifs municipaux pour 2020 seront notamment de :

- ✓ permettre le respect des contraintes liées à la gestion de la crise sanitaire Covid-19,
- ✓ mettre en œuvre les engagements de la mandature,
- ✓ maintenir des services publics municipaux de qualité,
- ✓ poursuivre le programme pluriannuel d'investissements,
- √ limiter le recours à l'emprunt,
- ✓ rechercher au maximum des subventions de partenaires financiers extérieurs.

Une note a été jointe à l'ordre du jour du Conseil Municipal, afin de préciser les orientations budgétaires de la commune pour 2020.

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de transmettre les éléments relatifs au Débat d'orientations budgétaires à Monsieur le Président de la Communauté de Communes « Inter Caux Vexin ».

Conformément aux nouvelles obligations, le Débat d'orientations budgétaires fera l'objet d'une communication sur le site internet de la commune dans le délai de 30 jours suivant son adoption.

Le Conseil Municipal reconnait à l'unanimité la tenue du débat d'orientations budgétaires 2020, en prend acte et autorise Madame le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération (pour : 27, contre : 0, abstention : 0).

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Anne-Sophie CLABAUT

Transmission en Préfecture le

2 3 JUIN 2020

Publication le

2 3 JUIN 2020

Date de télétransmission : 23/06/2020 Date de réception préfecture : 23/06/2020